



## CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

### PROCÈS-VERBAL – 5/2022

Séance ordinaire du 20 septembre 2022  
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Stéphane BRUNEAU

Membres présents :	66
Membres absents excusés :	13
Membres non excusés :	<u>0</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mme Gabrielle GAROFLID, Laurence OSPEL, Patrizia VINCIGUERRA et MM. Georges AUBERSON, Christophe CHABLAIS, Ernest CORBAZ, Cyril DURUZ, Patrick EERDMANS, Nicolas GAROFLID, Tauno JALANTI, Jean-Pierre MICHAUD, Félix SCHMIDT, Bernard THONNEY.

Absent non excusé : -

A 19h30, **M. Stéphane Bruneau**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale.

Il tient également à remercier nos secrétaires ainsi que toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, MM. Alain Aeschbacher et Lucas Bastian et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux. Il rappelle qu'à l'issue de cette session plénière, Messieurs les Conseillers députés Laurent Balsiger et Yann Glayre et lui-même seront à leur disposition pour toute question portant sur le fonctionnement de la vie politique communale et cantonale.

La presse n'est pas représentée.

Il salue aussi M. le Syndic Georges Cherix et la Présidente du Conseil général Mme Marielle Bartolucci de la commune de Villars-Sainte-Croix qui nous accompagnent ce soir afin de voir fonctionner notre système de vote électronique. Il remercie d'avance les conseillers de bien se rappeler les consignes de fonctionnement, notamment de bien attendre que le vote soit ouvert pour agir, et d'éviter de vous en servir comme projectile.

Pour les prises de parole, vous pouvez soit vous déplacer devant pour des interventions plus longues, soit rester à votre place pour des interventions courtes. Dans ce cas, merci d'attendre l'un des micros. Notre 2<sup>ème</sup> vice-présidente, Marisa Dürst, et notre scrutateur Pierre Borel se chargeront de vous l'apporter, il les en remercie d'avance.



Le Président donne la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

L'appel est fait au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 61 personnes présentes.

### **COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Ces trois derniers mois nous ont apporté des mauvaises nouvelles avec plusieurs annonces de décès parmi nos anciens membres du Conseil communal ou de la Municipalité, notamment Messieurs Marc-Alain Berberat et Jean-Claude Sheppard, parmi des figures de la Commune ou parmi des proches de notre Assemblée. Nous sommes en pensée avec les familles. A chaque fois où cela a été possible, soit la première vice-présidente, soit lui-même ont été présents aux obsèques.

En mémoire, il propose à l'Assemblée de se lever et de respecter une minute de silence.

Le cycle de la vie nous apporte aussi des nouvelles plus joyeuses et nous souhaitons donc la bienvenue en ce monde à Chloé, fille de notre collègue Richard Golay, née ce 22 juillet. Toutes nos félicitations aux parents.

Enfin, au titre des événements marquants d'une vie, il a eu le plaisir et la chance de rencontrer cet été trois de nos nonagénaires. Ces rencontres sont toujours très riches, avec des expériences très différentes ainsi que des philosophies de vie inspirantes.

Lors de la dernière quinzaine de juin, son prédécesseur et lui-même vous ont représenté lors de la journée des nouveaux habitants. Moment privilégié pour aller à la rencontre de nos nouveaux concitoyens, cela nous a permis de leur expliquer le fonctionnement de notre instance législative et peut être d'encourager de nouvelles vocations.

Dans ce laps de temps, nous avons eu la sortie annuelle du Conseil, dont les photos sont disponibles via un lien drive mis à votre disposition sur la page d'accueil de l'Extranet. Encore un grand merci au Président Laurent Balsiger et à son Bureau pour l'organisation de cette journée riche en enseignement sur les trois modes d'énergies. Puis a eu lieu la séance de passation des pouvoirs qui s'est conclue par une soirée entre ancien et nouveau Bureau à la Maison forestière. Merci aux autorités municipales pour la mise à disposition du refuge.

Pour conclure cette quinzaine, il a eu le plaisir de vous représenter, sur invitation de la présidente et notre consœur Anne-Catherine Doyer, présidente du BC Épalinges, pour la remise des médailles lors du tournoi de la coupe défi vaudois de basket, tournoi qui a vu la victoire des U16 Palinzards. Commencer sa présidence en remettant la médaille de la victoire à nos jeunes, il n'en souhaitait pas autant. Encore félicitations au BC Épalinges pour ce trophée.



Et pour terminer la partie festivité, il a assisté à pratiquement toutes les soirées des estivales, effaçant le mieux possible le manque de présence des membres du Conseil. Manifestations très réussies, sur différents thèmes. Il souhaite profiter de cette occasion pour féliciter et remercier la personne qui, non seulement a organisé ces manifestations, gère aussi et surtout l'ensemble des rencontres de votre président avec les nonagénaires de la Commune.

Il remet à Madame Marie Gaud un bouquet en remerciement de l'ensemble de son travail effectué et la collaboration avec le Conseil communal. Elle est chaleureusement applaudie.

Ces trois derniers mois nous ont aussi apporté leur lot de démission : Madame Julia Margot des Vert.e.s avec effet immédiat au 01.08 et Madame Kristina Swan du PLR avec effet immédiat au 18.08. Il en fait lecture.

*« Par ces lignes, je vous informe de ma démission de ma fonction de Conseillère communale et de membre titulaire de la commission d'urbanisme avec effet au 1<sup>er</sup> août prochain.*

*Ces fonctions m'auront beaucoup appris sur les sensibilités politiques et m'auront permis d'ajouter mes valeurs écologiques et sociales pour participer à un avenir que nous souhaitons toutes et tous meilleur pour Epalinges.*

*Je suis reconnaissante des échanges eus au sein de mon groupe mais également au sein de la commission d'urbanisme, je garderai d'excellents souvenirs de chacun d'entre vous.*

*Je vous souhaite à toutes et tous un bel avenir à Epalinges et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, mes salutations les meilleures. Julia Margot. »*

*« Bonjour, il y a quelques semaines, j'ai commencé une formation et elle porte déjà ses fruits car je viens d'être sélectionnée dans un groupe de travail pour réfléchir sur l'avenir de mon employeur actuel l'EHL. Ce groupe de travail demande beaucoup d'investissement et je ne pourrai donc malheureusement pas reprendre mes fonctions au Conseil communal.*

*Pour cette raison je souhaite vous annoncer ma démission du Conseil communal. Je suis intéressée par notre vie communale mais il faut être réaliste je manque de temps. Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée. Kristina Swan. »*

Et enfin Monsieur Tauno Jalanti, des Vert.e.s pour une démission au 31.12.

*« Monsieur le Président,*

*Le 26 septembre 2017 j'avais le cœur en fête : je venais d'être assermenté Conseiller communal. Je me réjouissais de pouvoir participer activement à la vie politique d'Epalinges.*

*Mon groupement politique, les Verts Avenir d'Épalinges, m'avaient fait confiance pour me nommer en tant que "vient-en-suite".*

*Le 1<sup>er</sup> juillet 2021 mon cœur était plein de fierté. Les citoyens et citoyennes m'avaient élu pour continuer à les représenter à ce poste*

*Ce mardi 20 septembre 2022, mon cœur est en plomb. [...]*

*Après cinq années passées au Conseil communal, je tiens à remercier mes collègues Conseillers communaux, le Bureau ainsi que les membres de la Municipalité avec qui j'ai partagé des moments de débats fructueux et d'intenses discussions.*

*Leur souhaite à toutes et tous de poursuivre leur engagement pour le bien de notre belle commune. Tauno Jalanti. »*



Nous remercions nos collègues démissionnaires de leur investissement au sein de notre Assemblée et nous leur souhaitons le meilleur pour la suite de leurs activités et en particulier pour Monsieur Jalanti, une bonne santé.

Et pour en finir avec ses communications, il rappelle encore quelques règles : merci de bien vouloir rappeler votre nom lors de votre prise de parole, de respecter les salutations d'usage, de respecter les temps et ordre de parole ainsi que l'ensemble des membres de cette Assemblée lors de vos interventions. Antoine de St-Exupéry a dit « Une démocratie doit être une fraternité, sinon c'est une imposture ». Merci d'agir en conséquence.

Le Président en a terminé avec ses communications.

### **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour.

*Au vote, l'ordre du jour est accepté à une grande majorité.*

### **2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 31 MAI et 15 JUIN 2022.**

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le procès-verbal de la séance du 31 mai 2022.

La parole n'est pas demandée.

*Au vote, le procès-verbal du 31 mai 2022 est accepté à l'unanimité.*

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le procès-verbal de la séance du 15 juin 2022.

La parole n'est pas demandée.

*Au vote, le procès-verbal du 15 juin 2022 est accepté à l'unanimité.*

### **3. ASSERMENTATION DE 5 NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX.**

Le Président prie Madame Laurence Mundinger et Monsieur Jean-Marie Coowar, pour le PS, Monsieur Rosario Monte, pour le PLR, Monsieur Guillaume Morand pour les Vert'libéraux et Monsieur Matt Morawski pour les Verts, de s'avancer et l'Assemblée de se lever.



Conformément à l'article 5 de notre règlement, les nouveaux conseillers doivent prêter serment. A l'issue de la lecture du serment et à l'appel de leur nom, ils sont invités à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, Madame Laurence Mundinger et MM. Jean-Marie Coowar, Rosario Monte, Guillaume Morand et Matt Morawski sont félicités et applaudis, ils peuvent donc rejoindre leurs groupes respectifs et siéger valablement.

Le Président procède à un nouvel appel. L'Assemblée est maintenant au nombre de 66 personnes.

**4. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS (EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR VON SIEBENTHAL, DÉMISSIONNAIRE)**

M. Michael Crottaz (PS), présente la candidature de M. Marco Caffaro.

Il n'y qu'une seule candidature. Conformément à l'article 37 de notre règlement, le nombre de candidatures étant égal au nombre de poste à pourvoir, M. Marco Caffaro est élu tacitement.

Le Président demande si 10 conseillers s'opposent à cette élection tacite ? Ce n'est pas le cas.

M. Marco Caffaro accepte son élection et est félicité.

**5. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION.**

M. Michael Crottaz (PS), présente la candidature de M. Jean-Marie Coowar.

Il n'y qu'une seule candidature. Conformément à l'article 37 de notre règlement, le nombre de candidatures étant égal au nombre de poste à pourvoir, M. Jean-Marie Coowar est élu tacitement.

Le Président demande si 10 conseillers s'opposent à cette élection tacite ? Ce n'est pas le cas.

M. Jean-Marie Coowar accepte son élection et est félicité.

**6. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DES FINANCES.**

M. François Puricelli (PLR), présente la candidature de M. Marc Veraguth.

Il n'y qu'une seule candidature. Conformément à l'article 37 de notre règlement, le nombre de candidatures étant égal au nombre de poste à pourvoir, M. Marc Veraguth est élu tacitement.



Le Président demande si 10 conseillers s'opposent à cette élection tacite ? Ce n'est pas le cas.

M. Marc Veraguth accepte son élection et est félicité.

**7. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS.**

M. Nicolas Häusel (Verts), présente la candidature de Mme Brigitte Guex.

Il n'y qu'une seule candidature. Conformément à l'article 37 de notre règlement, le nombre de candidatures étant égal au nombre de poste à pourvoir, Mme Brigitte Guex est élue tacitement.

Le Président demande si 10 conseillers s'opposent à cette élection tacite ? Ce n'est pas le cas.

Mme Brigitte Guex accepte son élection et est félicitée.

**8. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU FONDS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

M. François Puricelli (PLR), présente la candidature de M. Adame Biruk.

Il n'y qu'une seule candidature. Conformément à l'article 37 de notre règlement, le nombre de candidatures étant égal au nombre de poste à pourvoir, M. Adame Biruk est élu tacitement.

Le Président demande si 10 conseillers s'opposent à cette élection tacite ? Ce n'est pas le cas.

M. Adame Biruk accepte son élection et est félicité.

**9. RAPPORT ANNUEL DE LA DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE L'ASSOCIATION DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE D'ÉPALINGES (AAEE).**

Le Président invite Mme la Conseillère Linn Thoreau Margot à venir au pupitre pour la lecture de son rapport (au dossier).

Le Président la remercie pour le travail réalisé dans le cadre de ce rapport, qui est également à disposition des conseillers sur l'Extranet du Conseil.

**10. RAPPORT ANNUEL DE LA DÉLÉGUÉE À LA COMMISSION D'INTEGRATION SUISSES-ÉTRANGERS (CISEE).**

Le Président invite Mme la Conseillère Sandrine Largey Botti à venir au pupitre pour la lecture de son rapport (au dossier).



Le Président la remercie pour le travail réalisé dans le cadre de ce rapport, qui est également à disposition des conseillers sur l'Extranet du Conseil.

## **11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

### **▪ M. Alain Monod, Syndic**

***Modifications organisationnelles au sein de l'administration communale*** : en ce qui concerne les ressources humaines, Mme Alexandra Tamaro a été nommée en tant que responsable RH a.i. après le départ de Mme Grunder le 30 juin 2021. La Municipalité a décidé en juin dernier de confirmer Mme Tamaro en qualité de titulaire avec promotion au rang de cheffe de service. Elle est félicitée sous les applaudissements. La deuxième modification concerne l'animation et la communication. Il y avait jusqu'à maintenant une entité animation/communication sous la conduite de Mme Tania Araman. La Municipalité a décidé de séparer les deux entités et d'avoir Mme Araman qui se concentrera exclusivement sur les communications internes et externes alors que Mme Marie Gaud se concentrera dorénavant seule dans l'animation. Etant présente également, elle est félicitée sous les applaudissements pour cette animation.

***Indexation des salaires du personnel au 1<sup>er</sup> juillet 2022*** : dans la mesure où on se veut être un employeur responsable et pour la première fois depuis très longtemps, la Municipalité a décidé d'une indexation des salaires au 1<sup>er</sup> juillet. Tout le monde connaît la problématique que l'on peut vivre avec la situation en Ukraine et selon les derniers calculs de l'indice du prix à la consommation, qui est la référence, nous étions à moins 1,3 points. Au moment où la décision a été prise en mai, personne n'était capable de dire comment les choses allaient évoluer et la Municipalité a décidé de donner au 1<sup>er</sup> juillet 1% d'augmentation et si la situation perdurait, les 0,3 seraient corrigés avec effet rétroactif.

***Hébergement d'une famille ukrainienne dans l'appartement sis au-dessus de l'Auberge communale, ainsi qu'à la route de la Croix-Blanche*** : comme beaucoup de communes de ce Canton, la commune d'Épalinges fait sa part des choses dans le cadre des logements des familles ukrainiennes. Depuis le 9 juillet, une famille est logée dans l'appartement en dessus de l'Auberge. Dans la mesure où le tenancier de l'Auberge ne souhaitait plus l'occuper, la Municipalité l'a mis à la disposition de l'EVAM pour une famille ukrainienne. L'année passée, le Conseil avait autorisé l'achat d'une maison à la route de la Croix-Blanche 9, ex-propriété de Daniel Serra. La Municipalité est maintenant réellement propriétaire de cette maison depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et prochainement une famille ukrainienne y sera logée en attendant un éventuel projet pour cette maison.

***Mise en service de l'application CommUne dès le mois d'octobre*** : depuis le 3 octobre, la Commune sera dotée d'une application « CommUne app », disponible sur l'Apple Store et Google Play. Épalinges sera la 1<sup>ère</sup> commune importante à bénéficier de cette application qui permettra de dialoguer avec la population. D'ici-là, le Conseil est invité à l'essayer en tant que cobaye au moyen d'un code QR provisoire qui est projeté. Les



éventuels commentaires pourront être adressés à Mme Araman qui sera la seule autorisée à introduire ou modifier des informations figurant sur l'application. Cette mise en œuvre fait suite à l'intervention de M. le conseiller communal Julian Pidoux qui demandait qu'un service à la population via SMS soit introduit. Dans ce cas, le citoyen qui télécharge l'application peut demander la réception des notifications. Dès le 3 octobre, le code sera 1066.

***Mise à disposition de livres sur Épalinges, pour faire de la place aux archives :*** afin de faire de la place dans les archives et pour palier au fait qu'un certain nombre de conseillers communaux ignoraient jusqu'ici l'existence de plusieurs publications sur la Commune, ces dernières sont à disposition des conseillers à la sortie, dans le foyer de la Salle des spectacles.

▪ **M. Pierre Jolliet, Municipal**

***Ecoles, bilan de la rentrée scolaire :*** la rentrée scolaire 2022-2023 fût particulièrement complexe à organiser. En effet, les travaux d'extension du collège de Bois-Murat ont nécessité de nombreux déménagements internes. En résumé, tous les élèves ont trouvé leurs classes, les devoirs surveillés ont été mis en place, les transports et les repas au réfectoire organisés. Il tient à souligner la collaboration dynamique et positive entre tous les acteurs concernés, enseignants, personnel communal et éducatrices de l'AAEE. Il tient à relever l'énorme travail effectué par l'équipe de conciergerie pour assurer les nombreux déménagements de classes dans des délais très limités.

L'établissement scolaire est composé de 61 classes pour 1143 élèves soit 2 classes (34 élèves) de plus que l'année dernière. Dans ce contexte une classe d'accueil pour des réfugiés a pu être ouverte.

Concernant l'accueil parascolaire, l'augmentation de la demande de places supplémentaires par les parents a nécessité des démarches auprès de l'OAJE pour obtenir des dérogations aux normes afin d'accueillir un plus grand nombre d'enfants. Pour cette année, l'AAEE dispose de 352 places pour 457 enfants sous contrat. Toutes les familles ont pu bénéficier de places d'accueil, mais parfois pas pour la totalité des périodes demandées.

***Organisation du dicastère :*** le dicastère Enfance, Jeunesse, cohésion sociale et sports est maintenant doté d'un office dont les missions principales sont les suivantes :

- Organisation et gestion des transports scolaires, des devoirs surveillés, du réfectoire scolaire ;
- Coordination des prestations avec la direction des écoles et l'AAEE ;
- Gestion des affaires sociales ;
- Coordination des prestations du dicastère avec le CAP et la bibliothèque et les autres services communaux.

La direction de cet office est assurée par Mme Anne-Claude Failletaz, qui n'est pas présente ce soir mais qui a été la cheville ouvrière durant tout cet été pour que cette rentrée soit réussie. Elle est chaleureusement applaudie.

Les bureaux de cet office seront situés dès mars 2023 dans des locaux loués dans les nouveaux bâtiments en construction à la Girarde.



▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

**Réponses aux questions de M. le Conseiller communal Ernest Corbaz :** cette première communication concerne une motion que M. Corbaz a déposée, il y a fort longtemps, pour rendre accessible tous les bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite. Il aimerait savoir où cela en est.

Après recherche, il apparaît que la réponse à cette motion a été faite le 17 octobre 2011. [https://www.epalinges.ch/images/telechargement\\_pdf/preavis\\_22\\_2011.pdf](https://www.epalinges.ch/images/telechargement_pdf/preavis_22_2011.pdf)

Mais la Municipalité n'est pas restée les bras croisés sur le sujet pour autant. En effet, une étude globale sur l'ensemble de la commune a été effectuée par l'entreprise Id-Geo Sàrl. Cette étude donne un diagnostic de tous les bâtiments de la Commune et préconise un certain nombre d'actions à faire pour chacun de ces bâtiments, sur la base des deux niveaux de priorité. La somme de toutes ces préconisations représente plusieurs centaines de milliers de francs et ne sera bien entendu pas fait en une seule fois. Sur la base de ce rapport, chaque année sera mise au budget ou dans des préavis concernant ces bâtiments des améliorations de l'accessibilité à nos bâtiments.

Sa deuxième question concerne une rampe d'accès à la Grande Salle pour ces mêmes personnes, à l'extérieur, côté escaliers. La Municipalité peut répondre à cette question comme suit : tout d'abord, pour accéder au parterre de la Grande Salle, il y a deux solutions pour les personnes à mobilité réduites :

1<sup>ère</sup> solution : un lift pour les personnes à mobilité réduite a été installé en 2013 au-dessus de l'escalier pour franchir les 4 marches entre le foyer et le parterre de la Salle des Spectacles le long du mur côté cuisine.

2<sup>ème</sup> solution : il est possible d'accéder directement au parterre de la salle des spectacles par la place centrale de la Croix-Blanche en passant par l'une des trois portes du petit foyer, toutefois cela nécessite l'aide d'une tierce personne pour l'ouverture de l'une de ces portes depuis l'intérieur.

De plus, il est vrai que lors de la mise à l'enquête des travaux de rénovation de la salle des Spectacles et Auberge communale, l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapée) a fait la demande pour que nous réalisions une rampe pour personne à mobilité réduite du côté de l'entrée secondaire (côté grand foyer). Cette option n'a pas été retenue, car l'entrée principale est de plain-pied et distante d'une trentaine de mètres seulement de l'entrée secondaire du grand foyer. De plus, l'entrée secondaire n'est pas prévue pour une utilisation publique, mais comme entrée de service.

En contrepartie nous avons amélioré l'entrée principale de la Salle des spectacles par une porte à ouverture automatique à deux vantaux.

Enfin, pour information, nous avons par ailleurs accédé à la demande de l'AVACAH concernant une installation pour les malentendants. Lors des travaux nous avons installé un système de transmission sans fil UHF pour malentendants via des casques stéthoscopiques (20 pièces). Ce système a été mis en service au mois de septembre 2021. La Municipalité a envoyé à Monsieur Corbaz la version écrite de cette réponse. N'étant pas là aujourd'hui, M. Corbaz nous a écrit qu'il n'était que partiellement satisfait de cette réponse. Nous allons étudier ces remarques supplémentaires.

**État de la procédure relative au CAD (oppositions, etc.) :** concernant le projet de chauffage à distance, vous êtes probablement au courant que l'implantation de ce projet a été mise à l'enquête durant cet été. Certains conseillers communaux et citoyens de la commune se sont émus de cette mise à l'enquête et ces réactions ont été retransmises à la



Municipalité par le Président du Conseil communal sans nous dire de qui il s'agissait. Permettez donc à la Municipalité de donner quelques explications concernant tout cela. Tout d'abord, le 16 février 2021 a été approuvé un préavis d'intention à votre Conseil communal dans lequel est mentionné explicitement qu'une mise à l'enquête d'implantation est envisagée. De plus, le 2 février de cette année, a été organisée une séance d'information pour le public du projet de chauffage à distance. A cette occasion, il a aussi été mentionné qu'une mise à l'enquête serait effectuée. Les procédures administratives prenant un certain temps surtout lorsque plusieurs entités sont concernées (ici les communes d'Épalinges et de Lausanne ainsi que le Canton), il n'a pas été possible de mettre à l'enquête avant l'été. Et pour anticiper les remarques concernant le fait que la mise à l'enquête a été faite durant cette période, il a été décidé de prolonger d'une semaine le temps de mise à l'enquête. Enfin, il est dans le processus habituel de mettre à l'enquête un projet avant de le soumettre au Conseil communal, car si le projet était accepté par votre Conseil et que la mise à l'enquête relevait des oppositions qu'il serait impossible de lever, il faudrait modifier le projet et revenir devant le Conseil, allongeant substantiellement le processus. Et dans le cas présent, il est question de produire de l'énergie (du chaud et de l'électricité par cogénération) et le sujet devient, passez-lui l'expression, assez brûlant.

***Économies d'énergie dans les bâtiments communaux*** : la crise du marché de l'énergie est bien réelle. Les tarifs du gaz et de l'électricité s'envolent depuis plusieurs mois et, face à un risque de pénurie en Europe cet hiver, de nombreux états, cantons, communes appellent tous les consommateurs finaux à s'engager de suite pour une sobriété choisie et non subie. La commune d'Épalinges a la capacité de réduire les consommations de gaz et d'électricité de ses bâtiments communaux de 10 à 20% pour cette période hivernale incertaine au moyen d'un plan de mesures simples et doit se donner ensuite les moyens de pérenniser ces changements de comportement pour le futur conformément aux engagements de sa politique énergie-climat. Lors de sa séance du 24 août 2022, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse devait dès à présent contribuer, comme d'autres pays, à éviter autant que possible une situation de pénurie de gaz et d'électricité en prenant des mesures volontaires. L'objectif est de réduire la demande de gaz de 15% pendant le semestre d'hiver – d'octobre 2022 à fin mars 2023 - par rapport à la consommation moyenne des cinq dernières années. La Suisse est entièrement dépendante des importations de gaz. Une situation de pénurie européenne aurait donc des répercussions directes sur la Suisse et compliquerait le recours aux livraisons de gaz achetées par la Suisse à l'étranger. Les pays de l'UE ont adopté des mesures analogues pour le semestre d'hiver. Comme le gaz est également utilisé pour produire de l'électricité dans l'UE, des économies affectant la consommation d'électricité contribuent également à éviter une situation de pénurie. C'est pourquoi la Suisse mise également sur une utilisation efficace et prudente de l'électricité.

En outre, le Conseil fédéral prépare un programme d'économies pour l'administration fédérale et invite les communes à examiner et à mettre en œuvre de telles mesures pour leurs administrations. Une campagne d'économies d'énergies visant population et économie a été lancée le 31.08.2022 grâce à des mesures simples et rapides à mettre en œuvre ([admin.ch-suisseenergie.ch/programmes/stop-gaspillage](http://admin.ch-suisseenergie.ch/programmes/stop-gaspillage)).

L'objectif est d'encourager une participation la plus large possible afin que la Suisse ne se retrouve pas dans une situation de pénurie. En cas de pénurie, les recommandations d'économie pourront être remplacées par des appels à économiser de l'énergie conformément à la loi sur l'approvisionnement du pays.



Dans sa séance du jour, la Municipalité d'Épalinges a décidé de mettre en force un plan de mesures (une quarantaine) pour réduire sa consommation d'énergie. Elle va, par ailleurs informer la population de ces décisions et donner un certain nombre de conseils pour que l'ensemble des habitants de la Commune puissent contribuer à cet effort important, mais indispensable.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

*Le Pont de la Girarde* : après quelques déboires cet été, les travaux vont maintenant bon train et seront terminés d'ici fin octobre.

*Vente du vin de la Commune* : il a été vendu 1'424 bouteilles exactement lors de cette journée, ce qui correspond à 200 bouteilles près à la récolte de 2021.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

*Refus de la DGMR de la réorganisation des accès au PA La Source (postulat Schmidt)* : elle souhaite vous informer du suivi du dossier concernant le préavis 5/2021 qui traite du Plan directeur localisé « Les Croisettes ». Pour rappel, ce PDL a fait l'objet d'un examen préalable par la DGTL en février 2019 puis d'une consultation publique en août-septembre 2020. Le 10 novembre 2020, M. Félix Schmidt, en lien avec ce préavis, a déposé un postulat demandant que les véhicules descendant la route de Berne puissent s'engager directement dans les parkings, sans passer par le chemin des Croisettes.

La CUC a traité et accepté le PDL à l'unanimité mais déposé un amendement demandant qu'une étude soit menée sur les possibilités d'accès aux parkings. Le 15 juin 2021, le Conseil communal a accepté à une large majorité ce préavis tel qu'amendé par la CUC.

Il a donc été transmis à la DGTL de même que le postulat déposé par M. Schmidt. Les modifications proposées ont ensuite été examinées par les Services cantonaux concernés, en particulier la DGMR. En raison de la réorganisation de la circulation que le postulat déposé par M. Schmidt implique, la DGMR estime qu'il s'agit d'une modification importante par rapport au projet qui avait fait l'objet de l'examen préalable de 2019. Elle n'a pas de remarque à formuler concernant les principes de circulations internes à la Commune, par contre, le principe d'accès mutualisé depuis la route de Berne n'est pas acceptable car cela contrevient à la loi sur les routes à son article 32 al. 1 et 2.

Pour faire court, l'accès latéral aux routes cantonales, telle que la RC-601 ou route de Berne, est limité. De plus les accès proposés sont situés à proximité immédiate du carrefour des Croisettes au détriment de la fluidité et de la sécurité du trafic circulant sur la route de Berne. Il est donc conclu que les accès doivent être assurés depuis le réseau routier local, comme c'est le cas actuellement.

La DGMR a par ailleurs ajouté le commentaire que, si la figure expliquant l'accès à un parking souterrain depuis la route de Berne avait été incluse dans le dossier soumis à l'examen préalable en 2019, elle aurait demandé qu'il soit corrigé en supprimant toute mention d'un accès à étudier depuis la route de Berne.

En conclusion, la DGMR préavise négativement le principe d'un accès mutualisé aux parkings du périmètre à étudier depuis la route de Berne car non conforme à la loi sur les routes.



## **12. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ERICH DÜRST « LE PÉRIMÈTRE COMPACT, COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ? »**

Suite à l'interpellation de M. Erich Dürst déposée le 15 juin, le Président remercie la Municipalité pour la rapidité de sa réponse, qui a été transmise par écrit.

Suite à la réponse écrite de la Municipalité, M. Dürst souhaite déposer une résolution, la parole lui est donnée.

**M. Erich Dürst** souhaite tout d'abord également remercier la Municipalité pour sa la précision et l'exhaustivité de sa réponse écrite. Cette réponse va peut-être nous accompagner dans les mois, voire les années qui viennent, ce ne sera sûrement pas la dernière fois que nous parlerons de périmètre compact et PALM. Il est important pour nous de bien comprendre comment fonctionnent ces instruments supra communaux. Au-delà de ces aspects généraux, cette réponse appelle de sa part deux remarques.

La première relative au point 5 de la réponse. Il est un peu déconcertant de voir d'un côté que le PALM va évoluer et que dans ce cadre-là, la position de la Municipalité se basera sur le PDL, sur les instruments que nous serons appelés à voter au sein de notre Conseil ce soir, et qu'en même temps qu'à chaque fois qu'il y a un débat sur ces instruments-là on nous dit qu'on est soumis au droit supérieur, ce qui est juste. C'est un peu difficile de voir de quelle manière ces éléments peuvent évoluer si chacun conditionne l'autre. Il ne fait nul reproche à la Municipalité pour cet état de fait, c'est juste l'illustration de la complexité de ces mécanismes de pilotage au-delà d'une seule commune, au niveau régional, avec bien sûr une action importante du Canton également. Mais cet élément illustre bien la difficulté pour nous, à plus forte raison nos concitoyens, de bien comprendre de quoi il en retourne et d'avoir bien la conscience des enjeux qui sont cachés derrière et du niveau de compétence.

Sa deuxième remarque se réfère au point 6 de la réponse. Il a posé la question suivante « Qui définit la position que la Commune défendra dans le cadre de l'élaboration du nouveau PALM ? ». La Municipalité a répondu qu'il s'agit du rôle de la Municipalité qui veillera à faire valoir les intérêts de la Commune. Il prend note mais la question reste néanmoins qui définit quels sont les intérêts de la Commune ?

Sur la base de ces considérations, il propose au Conseil une résolution :

### **Résolution**

Considérant l'importance des questions liées à l'aménagement du territoire pour l'avenir de la Commune ;

Vu la complexité des structures de pilotage du PALM, rendant les processus de décision relativement opaques pour les citoyens ;

Vu la réponse de la Municipalité au postulat d'Erich Dürst « Le périmètre compact, comment cela fonctionne-t-il ? ».

Le Conseil communal d'Épalinges, par la présente résolution,

- Considère que toutes les questions liées à l'aménagement du territoire devraient pouvoir être débattues le plus largement possible au sein du Conseil et par les citoyens ;
- Souhaite que la Municipalité, lorsque cela est possible, consulte la population et le Conseil sur ces questions, et en particulier sur l'évolution du PALM et donc du périmètre compact d'agglomération ;



- Souhaite que la Municipalité tienne compte, dans ses futures prises de position relatives aux évolutions à venir du PALM, des positions exprimées par la population et par le Conseil.

Il remercie l'Assemblée pour le soutien à cette résolution.

La discussion est ouverte au sujet de la résolution.

**Mme Brigitte Crottaz, Municipale**, remercie M. Dürst pour ces remarques. Elle conçoit effectivement que cela est très complexe, même à la lecture la plus détaillée possible de ce sujet, on reste perplexe. Pour répondre en partie, elle informe qu'une séance d'information publique avait eu lieu en 2012, une séance d'information au Conseil communal a eu lieu la même année par le PALM et également en 2016. A chaque fois, aussi bien la consultation publique que celle du Conseil communal ont eu lieu pour débattre de ce qu'était le PALM, le plus souvent il est vrai pour nous présenter ce qu'était le PALM plutôt que pour demander l'avis de chacun. Maintenant, on se doute bien que si on demande l'avis de chacun, à savoir comment dessiner le périmètre compact, il y a 80 conseillers, il y aura 80 tracés différents, il sera donc assez difficile à gérer. Elle prend note de cette résolution. Une résolution n'est pas contraignante pour la Municipalité mais nous ferons en sorte de répondre dans la mesure du possible, par des informations plus détaillées. Il a également été envisagé lors d'une prochaine révision du PALM de faire venir à Épalinges, pour le Conseil communal, un représentant du PALM et un représentant du schéma directeur centre Lausanne pour nous donner des informations et pour ainsi permettre d'avoir des réactions avant que le PALM 2026 soit finalisé. Dans cette nouvelle version du PALM, il n'y aura pas de grandes modifications. Beaucoup de choses ont été décidées dans le précédent PALM qui doivent être mis en œuvre, beaucoup de chantiers ne sont pas encore terminés pour l'instant. La prochaine révision touche essentiellement la question des activités, cela ne nous concerne peu à Épalinges mais cela n'empêchera pas qu'il soit présenté le moment venu.

**Mme Fabienne Guignard**. Notre collègue Erich Dürst a présenté avec son interpellation un sujet très important dans le fonctionnement des institutions. Il parlait là de l'importance croissante des associations de communes qui ont été acceptées par des Conseils communaux respectifs en leurs temps, ce qui fait que beaucoup de décisions qui concernent nos communes sont en fait plus du tout votées et revotées dans nos Conseils, c'est un véritable problème. Effectivement, la résolution proposée n'est pas contraignante mais c'est tout de même une occasion assez forte pour notre Conseil de dire qu'il est important que l'on puisse retrouver, dans la mesure du possible, une meilleure autonomie communale. Elle précise encore qu'il existe une commission permanente consultative (politique régionale), qui ne fonctionne pas car on ne lui demande jamais de le faire et qu'elle est typiquement là pour discuter notamment des problèmes de PALM. Cette commission devrait être systématiquement consultée par la Municipalité lorsqu'elle a à prendre des décisions dans le cadre de ce type d'associations. Elle propose de soutenir cette résolution qui touche véritablement un sujet important dont nous aurons l'occasion de revenir très régulièrement dans le futur.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la résolution.

***Au vote, avec 53 oui, 1 non et 11 abstentions, la résolution est adoptée.***



**13. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NOÉMIE NEUMANN DONEGANI « GRATUITE DES PROTECTIONS HYGIÉNIQUES (POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE DANS LES COLLEGES D'ÉPALINGES » – PRISE EN CONSIDÉRATION.**

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

**Mme Chantal Good.** Si certes la proposition de postulat de notre collègue est louable, elle tient tout de même à préciser que l'État, suite à l'initiative de Mme Amarelle et une demande du Grand Conseil, a mis en place dans les écoles un projet pilote qui a débuté pendant l'année scolaire 2020-2021. Ce projet est financé par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse. Il s'intitule « Agir contre la précarité menstruelle ».

Il a pour but d'établir et analyser les besoins, répondre à la demande de matériel de certaines jeunes femmes et garantir l'objectif d'égalité entre femmes et hommes en diminuant le tabou lié aux règles et bien sûr de fournir gratuitement, en cas de besoin, des protections périodiques dans les lieux de formation. De plus, du matériel d'information a été transmis aux écoles en lien avec la thématique ainsi que des idées de ressources qui peuvent être mobilisées.

Les premiers résultats des sondages confirment un besoin de mise à disposition des produits. Une communication des résultats est prévue cet automne et ils seront mis à disposition des différents acteurs impliqués, dont les communes et les associations scolaires et vise à devenir pérenne.

C'est pour cette raison, qu'elle vous invite à laisser aux mains du Canton la pérennisation de ce projet et donc de ne pas prendre en considération ce postulat et vous remercie de votre attention.

**M. Pierre Jolliet, Municipal,** précise que le Canton mène actuellement une expérience à ce sujet dans 44 établissements du Canton. L'établissement scolaire d'Épalinges n'en fait pas partie. Ce postulat n'appelle aucune remarque particulière. L'établissement scolaire attend les résultats de ce projet pour mettre en œuvre les conclusions. Par ailleurs, ce type de proposition tout à fait légitime relève à son sens du Conseil d'établissement. Pour rappel, le Conseil d'établissement est un composé de 4 quarts, 3 personnes pour l'école, 3 personnes représentent les parents, 3 personnes représentent les autorités communales et 3 personnes les milieux proches de l'école dont le médecin scolaire.

Il propose donc à Mme Neumann Donegani de retirer son postulat et de demander au représentant du Conseil d'établissement de porter sa demande à l'ordre du jour du prochain Conseil d'établissement. Lesdits représentants seront chargés par la suite d'informer des dispositions prises à ce sujet.

**Mme Noémie Neumann Donegani** s'excuse, elle n'était pas au courant de cela. Elle s'est inspirée d'autres communes qui avaient mis cela en application et voulait accélérer le processus. Elle souhaite tout de même maintenir son postulat.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

***Au vote, avec 22 oui, 29 non et 13 abstentions, la prise en considération du postulat est refusée.***



**14. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M LE CONSEILLER COMMUNAL PATRICK EERDMANS « POUR LA CRÉATION D'UN MÉRITE SCOLAIRE » – PRISE EN CONSIDÉRATION.**

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

**Mme Chantal Good.** En ce qui concerne l'école et son organisation, elle rappelle que les autorités communales sont propriétaires et responsables des infrastructures, de leur entretien et de leur équipement. Par contre, dans chaque établissement, le conseil de direction, composé du directeur et des doyens exerce les compétences que lui attribue la LEO, notamment dans le domaine de la pédagogie et dans le suivi du parcours scolaire des élèves.

Comme vous le savez probablement, à chaque fin d'année scolaire a lieu les promotions et une fête des écoles. C'est un rituel extrêmement important, tant pour les élèves que pour le corps enseignant. Il marque la reconnaissance du travail accompli par les parents, les proches et les institutions. Les promotions sont accompagnées d'une remise des titres et des mérites.

Il faut, d'ailleurs savoir que le Canton octroie un budget à chaque établissement pour la fête de promotions et la remise des prix.

C'est sur le préavis du conseil de classe, donc le maître de classe et ses collègues, que le conseil de direction valide la proposition de féliciter un élève pour un travail méritant quel que soit le domaine.

Les mérites de la Commune quant à eux sont destinés à récompenser et à encourager une personne et/ou un groupe qui s'est particulièrement distingués, dans un domaine culturel, ou sportif et qui par son action, son activité, son œuvre a marqué la vie sociale de la Commune.

Le postulat de notre collègue suggère la récompense par la remise d'un mérite à un élève Palinzard, soit d'un enfant scolarisé dans l'enseignement obligatoire. Or, lorsqu'on parle d'élève, ne fait-on pas référence à la pédagogie ? A l'enseignement ? Qui sont les personnes les plus à même de juger d'un mérite scolaire ?

Il lui semble que ce sont bel et bien les acteurs de l'école, donc les enseignants et les autorités scolaires.

C'est pour cette raison, qu'elle vous invite à ne pas prendre en considération ce postulat et de laisser le plaisir aux élèves d'être récompensés au sein de leur école et en présence de leurs camarades lors de la fête des promotions.

**M. Pierre Jolliet, Municipal.** Concernant la scolarité, le partage des responsabilités entre la Commune et le Canton est assez claire. Les communes sont chargées des bâtiments et du parascolaire, transports, camps, devoirs surveillés, réfectoire, toutes les questions liées à l'enseignement et à la pédagogie en général sont du ressort du Canton. Le postulat proposé, sans en juger le fond, relève plutôt de la pédagogie. Des prix et récompenses de ce type sont déjà attribués lors des promotions. La proposition de M. Eerdmans attribue un rôle au Conseil d'établissement dans son projet. La Municipalité pense que cette proposition devrait par conséquent également être traitée directement par le Conseil d'établissement. Nous proposons donc à M. Eerdmans de retirer son postulat et de transmettre directement sa proposition au Conseil d'établissement. Il laisse le soin au président du Conseil d'établissement de dire ce qu'il pense de cette proposition.



**Mme Tina Reist**, l'idée de ce postulat est d'avoir un mérite qui récompense l'élève qui a un 3 de moyenne et qui monte jusqu'à 4 ou 4 ½, c'est cet élève qu'il faut récompenser. Elle ne sait pas si cela se fait actuellement.

**M. Pierre Jolliet, Municipal**, précise qu'il y a déjà un prix pour la progression qui est décerné aux promotions. Il n'y a pas que des mérites pour le meilleur en maths ou en allemand. Il faut laisser aux enseignants le choix d'attribuer un prix et ainsi avoir une cohérence dans ces prix qui sont attribués. Nous sommes vraiment dans ce cas de la politique de l'établissement. Il amène volontiers cette thématique au Conseil d'établissement.

**M. Marc Veraguth**, en tant que président du Conseil d'établissement, a été interpellé par ce postulat et portera cette thématique à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

*Au vote, avec 4 oui, 54 non et 7 abstentions, la prise en considération du postulat est refusée.*

**15. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « POUR UN PLEIN ACCÈS EN LIGNE AUX ENQUÊTES PUBLIQUES » – PRISE EN CONSIDÉRATION.**

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

**M. Julian Pidoux** précise à son texte que Lausanne, depuis quelques semaines, pratique déjà cette mise à disposition des fichiers par voie numérique par un simple fichier Zip car les dossiers leurs parviennent déjà par voie numérique. C'est donc techniquement très simple à réaliser.

**Mme Brigitte Crottaz, Municipale.** Il semble que ceci soit également un souhait depuis longtemps du Service de l'urbanisme d'arriver à mettre ces mises à l'enquête sur le site internet, lequel est en remaniement depuis un certain temps. Avec l'arrivée de l'application CommUne app, on espère aussi accélérer la rénovation du site internet et ça devrait être beaucoup plus facile d'ici quelques mois. En attendant, il est tout à fait possible de transmettre des fichiers en Zip si quelqu'un le demande.

**M. Julian Pidoux** maintient son postulat.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

*Au vote, avec 46 oui, 5 non et 14 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.*



**16. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M LE CONSEILLER COMMUNAL JEAN-PIERRE MICHAUD ET CONSORTS « POUR UNE REELLE INCITATION DU SECTEUR PRIVÉ À CONTRIBUER À LA BIODIVERSITE DANS LA COMMUNE » – PRISE EN CONSIDÉRATION.**

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

**Monsieur Mazyar Yosefi**, étant co-signataire, il n'a rien à rajouter à ce postulat qui est à disposition sur l'Extranet.

**M. Anton Epp.** Ce printemps il a planté deux arbres fruitiers. Pour le pommier d'une taille d'environ 1.80 m, avec pot, il a payé CHF 75.-, pour le prunier CHF 82.-. Ce n'est pas un investissement ruineux pour un propriétaire et une subvention n'aurait pas influencé sa décision. Ce qui était important, c'est que la Municipalité ait permis l'abattage d'un cyprès Leyland pour permettre la plantation des arbres fruitiers. D'ailleurs, s'il a bien compris le postulat, il n'aurait pas eu droit aux subsides car le montant aurait été trop bas. Mais si c'est réservé à ceux qui ne veulent pas se salir leurs mains pour planter un arbre et qui ne sont certainement pas parmi les plus pauvres ayant un terrain pour planter un arbre, il pense que la Commune a mieux à faire que de payer et administrer cela. Il propose donc de refuser le postulat.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

*Au vote, avec 23 oui, 32 non et 9 abstentions, la prise en considération du postulat est refusée.*

**17. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MAZYAR YOSEFI « POUR UN ÉCLAIRAGE PUBLIC DYNAMIQUE ET INTELLIGENT » – PRISE EN CONSIDÉRATION.**

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

**M. Roland Perrin, Municipal.** On ne va pas s'arrêter à ce qui est proposé dans le postulat. La Municipalité est déjà en train d'étudier ce problème et il y aura certainement d'autres choses qui pourraient être intéressantes pour ce dossier. Il n'est cependant pas certain qu'une illumination au passage des personnes soit la meilleure des choses, il y aurait d'autres propositions plus simples que celle-ci.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

*Au vote, avec 35 oui, 20 non et 10 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.*



## **18. PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) – PRÉAVIS N° 10/2022.**

A ce stade du processus, nous avons reçu trois amendements portant sur le texte du PDCOM lui-même et trois amendements portant sur les conclusions du préavis. En l'absence d'autres dépôts, le Conseil votera d'abord sur les trois amendements du PDCOM, ensuite sur les amendements des conclusions du préavis et enfin sur le préavis lui-même, amendé ou non.

Il remercie la CUC pour le travail fourni et son rapport conséquent, à la hauteur du sujet lui-même. M. Cauderay, président-rapporteur de la CUC a émis le souhait de lire une synthèse du rapport de ladite commission. Conformément à l'article 53 du règlement, y a-t-il au moins 10 conseillers désireux de la lecture de cette synthèse ? C'est le cas.

**M. Alano Cauderay.** Avant d'entrer dans le vif du sujet, il aimerait vous faire un résumé des principaux points qui ont été soulevés au sein de la commission. En effet, comme vous l'avez constaté, le préavis a été accepté à l'unanimité par ses membres, toutefois accompagné de quatre vœux. Il est donc intéressant de connaître les raisons de ses vœux.

Le préavis qui est soumis à notre Conseil demande l'approbation d'un nouveau Plan Directeur Communal (PDCOM) élaboré suite aux nouvelles directives cantonales contenues dans le projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

L'élaboration du PDCOM a donc été conditionnée par ces directives qui proviennent de la vision de l'échelon supérieur de l'ensemble de l'agglomération.

L'élaboration du PDCOM a fait l'objet d'un long processus incluant une démarche participative, un rapport de consultation, un bureau de communication pour la mise en place de cette démarche, 5 bureaux techniques spécialisés dans chacun des thèmes abordés. C'est un travail qui liste et documente bien tous les enjeux. Il est bien structuré et les remarques de la consultation ont été bien intégrées, comme d'ailleurs la plupart de celles de la commission.

La commission s'est penchée sur les aspects suivants du programme d'action :

1. La vitesse de densification des constructions.
2. La préservation des surfaces encore vertes.
3. L'effet de frontière qui résulte de l'apparition d'un périmètre dit compact au sein territoire communal.
4. La réduction du trafic.
5. L'amélioration du bruit et de la sécurité.
6. Les solutions de parcage des véhicules.
7. La préservation des points de vue.
8. Le réseau de cheminements piétonniers.
9. Les réseaux écologiques.
10. Les ressources énergétiques.

Les échanges avec la Municipalité se sont déroulés dans un climat d'écoute réciproque et constructif. Il en a résulté que la Municipalité a accepté plusieurs propositions de modifications au sein du cahier II du PDCOM, soit celui du programme d'actions.

Parmi les nombreuses propositions discutées, cinq n'ont toutefois pas pu être satisfaites. Il s'agit :

- a) De la maîtrise de la vitesse du développement de la Commune.
- b) De la fracture urbanistique provoquée par le tracé du périmètre compact.
- c) De l'inscription du sentier du Flon dans les plans du PDCOM.



- d) De l'introduction de l'obligation de créer des garages souterrains pour toutes les nouvelles constructions.
- e) De faire un inventaire plus précis qui priorise les points de vue à préserver.

Concernant la maîtrise de la vitesse de densification, après de longs échanges avec les représentants de la Municipalité, et la recherche commune pour y trouver une réponse, il a été constaté qu'il n'était pas possible de mettre en place une stratégie réaliste pour parvenir à avoir un impact sur le développement de la commune. En effet, il n'existe pas d'outils urbanistiques répondant à ce vœu. Ceux qui existaient auparavant (Zone d'attente, etc.) ont été supprimés par le Canton car il ne veut pas restreindre les possibilités de construire au sein du périmètre compact. Cela irait contre le projet de densifier les zones centres.

Ceci dit, le risque d'un développement incontrôlé n'est pas grand. Les projets importants mettent énormément de temps à se réaliser vu le nombre des oppositions et recours dont ils sont l'objet. Ce qui fait que la date de leur réalisation n'est de toute manière pas prévisible. Les projets du Closalet, de Possession/Bois-de-Ban et des Planches/Montblesson en sont le vibrant exemple, ayant été commencés il y a plus de 10 ans et n'étant toujours pas réalisés. En outre, le dernier grand projet possible au sein du périmètre compact sur une surface non construite, Florimont pour ne pas le nommer, devra passer par les étapes des oppositions et des recours avant d'arriver au Conseil qui devra l'approuver. Ce n'est pas demain la veille qu'il sera réalisé. Et il sera possible à la Municipalité de s'appuyer sur les risques de blocage de la population pour obtenir un bon projet.

Concernant la fracture urbanistique entre le périmètre compact et hors de celui-ci, après avoir étudié la chose avec les représentants de la Municipalité, il est apparu que les règles cantonales étaient telles que nous n'avions aucune marge de manœuvre pour pouvoir l'atténuer.

Concernant l'inscription du tracé du sentier du Flon au sein du plan directeur, cela n'est pas possible car cela contredirait le plan directeur cantonal forestier, lequel ne considère pas cette forêt comme une forêt d'accueil et de loisir. Toutefois, suite au vote du Conseil qui demande qu'on le rétablisse, M. Perrin, Municipal, va prochainement négocier cela avec le Canton.

Concernant l'idée d'introduire l'obligation de créer des parkings souterrains dans le PACom à partir d'une certaine taille d'immeuble, elle n'a pas été agréée par la Municipalité. En effet, elle a répondu qu'il n'est pas possible d'obliger les propriétaires à construire leurs places de stationnement en souterrain, notamment pour des raisons de coût.

Concernant la question de faire un inventaire plus précis des points de vue à préserver. Elle a répondu qu'il était impossible de le réaliser sans tenir compte de la part de subjectivité qu'il y a dans l'appréciation des points de vue méritant d'être préservés. En outre, le PDCom ne peut pas contenir des mesures trop contraignantes ou irréalistes à ce sujet.

Ceci étant, la commission a décidé de transformer ces cinq points non satisfaits en vœux, car elle a estimé qu'un refus du préavis ou une demande de complément ne pourrait pas apporter d'améliorations significatives. Elle s'est alors prononcée, à l'unanimité, en faveur des conclusions du préavis accompagné, toutefois, des fameux 4 vœux.

Pour mémoire il les relit :

1. La commission émet le vœu que la Municipalité ait le souci de maîtriser la vitesse du développement de la Commune. La commission lui demande d'utiliser toute la marge de manœuvre qui est la sienne pour éviter, le cas échéant, que trop de projets se réalisent en même temps et que l'objectif de 12'000 habitants mentionné dans les 15 ans à venir ne soit pas atteint



avant, ni dépassé. Pour cela, elle lui demande de définir des priorités, en privilégiant notamment les projets sur les zones déjà construites. Cette maîtrise du développement devra évidemment être accompagnée d'une adaptation en conséquence des infrastructures et équipements.

2. La commission émet le vœu que la Municipalité introduise dans le PACom la nécessité de réaliser des parkings en souterrain à partir d'une certaine taille d'immeuble.

3. La commission émet le vœu que la remise en état du cheminement du Flon et son raccordement aux cheminements communaux et intercommunaux soit une priorité. Elle souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour trouver une solution à cette question.

4. En matière de paysage, la commission émet le vœu que la Municipalité fasse tout de même un inventaire plus précis et priorisé des points de vue à préserver. Elle est d'avis qu'un examen au cas par cas ne permettra pas une juste balance des intérêts privés et publics, mais qu'au contraire, un plan priorisé des points de vue à préserver assurera une meilleure protection à ces points de vue.

Ceci dit, il poursuit en disant ce qu'il pense, à titre personnel, des amendements proposés par le groupe Vert'Libéral.

Le groupe des Vert'libéraux, suite au rapport de son commissaire qui a voté favorablement les résolutions de la commission, propose de transformer deux desdits vœux en amendements. Il s'agit en l'occurrence de la maîtrise du développement et de l'harmonisation de la fracture urbanistique provoquée par le tracé du périmètre compact.

Il tient à rappeler ici que si ces amendements devaient être acceptés, la Municipalité ne pourra pas les mettre en œuvre. En effet, le Canton n'offre aucun outil pour freiner cette densification. Et il n'est pas possible d'harmoniser la fracture urbanistique entre celui-ci et la zone à bâtir dite hors périmètre en dérogeant aux règles fixées par le Canton, la Commune étant à son niveau d'incompressibilité. L'harmonisation par des règles plus souples n'est donc pas possible.

Quant à réserver des surfaces vertes au sein de la zone compacte, on voit difficilement ou cela pourrait être le cas, en dehors de Florimont dont la Commune n'a malheureusement pas la maîtrise, vu que cet espace est la propriété d'un promoteur. Dézoner cet espace, en dehors du fait qu'il est probable que le Canton ne l'accepte pas vu qu'il est bien desservi par les transports publics, pourrait coûter fort cher à la Commune. Il ne reste donc que les Dailles qui sont la propriété de la commune de Lausanne. Elles pourraient être, en effet, vendues à la commune d'Épalinges, à un prix abordable, si elle prévoit d'octroyer ce secteur au domaine public ce qu'elle pense faire si cela devenait une réalité.

Et refuser le préavis, si les amendements ne sont pas acceptés, c'est encore pire, car cela ne ferait que reporter le même vote à une date ultérieure. Ce serait une pure perte de temps et d'énergie. Il vaut mieux maintenant s'atteler au PACom ce qui ne sera pas une mince affaire, afin de parvenir à une réglementation des constructions qui soit la plus équitable possible pour tous.

**M. Guillaume Graf**, demande par rapport à l'amendement de la CUC pour réduire le nombre maximum de places de parcs par logement en dessous des normes VSS dans les zones non desservies par les transports publics s'il était possible de savoir pour quelle raison la CUC a pris cette position ? Et quelles sont les zones bien desservies par les transports publics ? Et qu'entend-on par les normes VSS ?



**M. Alano Cauderay** répond que par exemple le Closalet a été conçu avec un nombre de places inférieur aux normes VSS. L'idée aujourd'hui est de favoriser les modes de transports publics et les autres modalités que les transports en véhicule. Il conviendrait de diminuer ces normes VSS de manière à ce que la circulation individuelle privée soit diminuée au profit des circulations publiques et en vélo ou piéton. L'idée n'est pas de fixer une limite précise mais de donner une intention.

**Mme Brigitte Crottaz, Municipale**, précise que la CUC a accepté à l'unanimité le préavis et c'est ce qu'elle entend pour l'instant. Des amendements n'ont pas été déposés par la CUC.

**M. Michael Mäder**, précise qu'effectivement, des amendements ont été déposés par les Vert'libéraux et non pas par la CUC, ceux-ci sont à disposition sur l'Extranet. Il partage, comme son groupe des Vert'libéraux, l'avis de la CUC. C'est pour cette raison que leur représentant au sein de cette commission avait accepté finalement ce rapport. Ce dernier s'est laissé un peu influencé par le reste du groupe pour qu'ils mettent en place une mesure un peu plus contraignante. En effet, il ne suffit pas d'émettre un vœu, on a besoin de l'appui supplémentaire du Conseil pour mettre en œuvre ces vœux.

Comme mentionné, le document complet avec les points de vue de son groupe a été transmis au préalable au Conseil.

Il est important de faire ici de la politique. C'est trop facile de dire qu'on est impuissant face au Canton et aux différentes instances, nous sommes des élus qui décidons.

Le premier amendement fait état de la maîtrise de la vitesse de développement et de construction dans notre Commune. Notre devoir est de pouvoir statuer et de donner notre avis sur cette vitesse. Donc décidons ensemble sur ce développement quitte à ce que les différents partis prennent position.

Le deuxième amendement concerne ce fameux périmètre compact. Les Vert'libéraux sont tout à fait conscients que c'est le Canton qui décide à la fin. Par contre, il est un peu facile de dire que oui on sera informé par le biais d'une séance d'information et autres car nous voudrions plutôt être consultés que d'être juste informés.

Pour conclure, il est important de garder ces espaces verts. Le secteur Florimont qui est cher à toutes et tous, donc gardons-le. Il faut vraiment tout faire pour essayer de le sortir du PALM. Mais de dire que nous ne pouvons rien faire car nous sommes impuissants ne suffit pas. Le Conseil est invité à les suivre sur ce chemin-là.

Il fait lecture des propositions de modifications des conclusions du préavis, soit :

#### Amendement 1 :

- de demander à la Municipalité de définir et de compléter le plan directeur communal avec des objectifs stratégiques de croissance (minimaux et maximaux) à l'horizon de 15 ans et de proposer une stratégie de priorisation de la réalisation des plans de quartier permettant, si nécessaire, de maîtriser la croissance. Par exemple, prioriser le développement dans les secteurs déjà construits, et retarder ceux qui sont encore dans une zone non construite. Elle intégrera ces éléments comme un complément au plan directeur communal qui nous sera soumis ultérieurement.

#### Amendement 2 :

- de demander à la Municipalité de développer une approche plus nuancée permettant d'une part de garder des zones vertes à l'intérieur du périmètre compact et d'autre part de retrouver un peu de flexibilité hors périmètre compact. Pour ce faire, elle devra prendre en compte les particularités du territoire et notamment de la desserte en transport public, avec le souci de



limiter les pénalités imposées aux propriétaires qui ne seraient pas justifiées par un intérêt public évident. Elle devra également anticiper une future mise à jour de la limite du périmètre compact et définir sa stratégie en la matière. Elle intégrera ces éléments comme un complément au plan directeur communal qui nous sera soumis ultérieurement.

Il y a également un 3<sup>ème</sup> amendement qui n'aurait sens que si les deux premiers sont acceptés :  
- de demander à la Municipalité de compléter le plan directeur communal avec le ou les points des amendements précédents et de soumettre ultérieurement au Conseil un plan directeur adapté.

Si ces amendements ne devaient pas être acceptés, nous proposons au Conseil de refuser l'approbation en l'état de ce préavis afin de l'améliorer et de pouvoir mettre quelques contraintes supplémentaires afin qu'il soit meilleur.

**M. Nicolas Häusel.** Effectivement, la CUC a traité les points que M. Cauderay a présenté. A son avis, au niveau stratégique, sur la croissance, la vision du PDCom est suffisante. Tous ce qui concerne les parcelles encore vides dans ou hors périmètre compact qui font l'objet de plans de quartier ont déjà été adoptés au Conseil. En plus, nous venons de recevoir une proposition de préavis d'intention sur la vision urbanistique Croix-Blanche. Entre un PDCom et une vision Croix-Blanche qui va depuis les terrains de foot jusqu'aux Croisettes et même Florimont, il pense que nous avons maintenant une vision stratégique sur l'avenir de l'urbanisation de la Commune qui lui semble suffisante. Concernant Florimont, ce n'est peut-être pas présenté dans le PDCom ou la vision urbanistique mais cette parcelle-là fera sûrement l'objet d'un plan d'affectation qui sera soumis au Conseil et qui sera soumise à l'enquête publique avant une mise à l'enquête de construction, nous avons donc toutes les possibilités de se prononcer sur ce sujet. Concernant la limite périmètre compact/hors périmètre compact, dans le PDCom il est effectivement affirmé que le nombre de logements hors périmètre compact ne sera plus limité, ce qui met déjà une certaine nuance entre ce que l'on a maintenant, les conditions de construction dans le périmètre compact et hors périmètre compact, on va donc pouvoir se libérer un peu de ce carcan du deux logements par villa. Lors de la consultation publique, il a fait une proposition dans le cadre du PDCom que le maintien des zones de verdure à l'intérieur du périmètre compact soit mis sur l'ensemble de la Commune. Cette proposition a été acceptée et le PDCom a été modifié dans ce sens. Ce point-là reste donc inscrit dans le PDCom, c'est donc à nous, dans la possibilité de nos moyens, de nous assurer que ce soit bien respecté.

En conclusion, au nom du groupe des Verts, il propose de refuser ces amendements.

**M. Laurent Balsiger.** Il souhaite remettre un peu d'histoire et nous rappeler qu'en 2012, le peuple Suisse a voté à une large majorité pour une révision complète de notre aménagement du territoire de notre pays. On s'inquiétait de la disparition des sols cultivables, de la fameuse SDA dont on parle encore abondamment aujourd'hui au Grand Conseil. On s'inquiétait de cette urbanisation croissante des zones rurales, du développement du trafic des pendulaires qui nous gêne sur la route de Berne et qui scinde notre Commune. Le peuple suisse s'est prononcé pour densifier les zones urbaines, pour le moins possible accroître la population des zones rurales pour faire face aux problèmes qu'il vient de citer. Il se trouve que notre Commune se trouve au sein d'un projet d'agglomération, elle est donc concernée par cette croissance. Nos projets de croissance de population à Épalinges ou de croissance très réduite terminent au Tribunal fédéral et prennent dix ans – ce qui est un déni de démocratie de pousser des projets jusqu'à la fin des instances judiciaires juste pour les retarder. Nous avons un rôle



à jouer en tant que commune, quasiment ville, d'une agglomération pour absorber les populations initialement prévues ailleurs. C'est la volonté du peuple suisse, y compris des Palinzards que d'assurer ce rééquilibrage.

Ce PDCom nous en donne la possibilité, le PACom nous donnera des outils plus précis, il invite à refuser ces amendements qui ne font finalement que de brasser un peu plus d'air et qui nous évitent d'aller à l'essentiel et d'avoir des documents aboutis et validés pour continuer de construire notre commune de demain.

**Mme Marisa Dürst** souhaite déposer des amendements concernant la mobilité des écoliers. Elle tient à remercier la Municipalité d'avoir intégré cet élément dans le PDCom. Comme vous le savez, c'est un point qui la touche particulièrement. Elle propose les amendements suivants :

Page 19 : paragraphe ENJEUX - MOBILITE DOUCE

Remplacer le point 5 « Sécuriser les abords des écoles » par : « Améliorer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école. »

Page 69 :

1. Corriger la numérotation. Il s'agit de MOB 3.h et non MOB 3.g

2. Remplacer la mesure :

« Réaliser une étude spécifique, afin d'identifier les problématiques liées à la sécurité des écoliers dans leurs déplacements et particulièrement aux abords des écoles. »

**par**

« Réaliser une étude spécifique, afin d'identifier les problématiques liées à la sécurité des écoliers dans leurs déplacements et particulièrement aux abords des écoles et élaborer un plan d'actions. »

En effet, de plus en plus de communes suisses se lancent, à travers des études réalisées par l'ATE, sur un plan mobilité scolaire. Elle souhaite que notre Commune fasse le nécessaire - probablement dans un 2<sup>ème</sup> temps - pour obtenir le label de l'UNICEF « Commune amie des enfants ».

**M. Julian Pidoux** revient sur la question de la sécurité sur le chemin de l'école. Il y a d'importants travaux en réalisation sur la boucle Ruisseau-Martin/Laiterie/route du Village où l'on passe devant deux écoles, celle du Village et celle du Chaugand. Il a déposé un postulat sur la sécurité des passages piétons il y a une année de cela, aujourd'hui il y en a deux qui se situent sur cette boucle. Il souhaiterait savoir si dans le cadre des travaux qu'on est en train de faire et qui sont prévus, ce type de mesures ne pourraient-elles pas déjà être intégrées ? Au vu du budget investi, on pourrait profiter de ces infrastructures pour déjà mettre en place ce type de mesures.

**Mme Brigitte Crottaz, Municipale.** Pour commencer, elle aimerait juste donner quelques informations générales à l'attention de toutes les conseillères et conseillers car ce domaine de l'urbanisme est relativement complexe et mérite quelques précisions. Pour pouvoir répondre de façon la plus précise possible à d'éventuelles questions, elle a demandé à M. Benitez du Service de l'urbanisme d'être présent à côté d'elle durant le traitement de ce préavis pour pouvoir, si nécessaire, lui donner les informations techniques qui pourraient lui manquer.



Il faut tout d'abord rappeler que le PDCom sert d'instrument de travail à la révision du PACom en fixant divers principes directeurs. C'est un outil de travail dynamique qui peut être mis à jour périodiquement en fonction de l'évolution des besoins.

Monsieur Mäder a dit lors du développement des amendements des Vert'libéraux qu'il fallait que le Conseil communal soit le lieu où avoir une action politique et ne pas accepter, sans réagir, les préavis et projets présentés par la Municipalité. Il convient toutefois de rappeler que ce n'est pas la Municipalité ni le Service de l'urbanisme seul qui ont réalisé et rédigé cet important travail, mais que 7 entreprises spécialisées ont réalisé chacune une part du travail dans leur domaine d'expertise : mobilité, énergie, environnement, urbanisme, paysage et communication. Le mandataire en a fait une synthèse qui a ensuite été complétée et validée par le Service de l'urbanisme de la Commune puis soumise aux services cantonaux pour approbation. C'est ainsi au terme de plus de 5 ans de travail que ce PDCom arrive pour présentation au Conseil communal.

Le rapporteur de la CUC vous a lu son rapport et ses conclusions, à savoir l'adoption à l'unanimité des conclusions du préavis concernant le PDCom, lequel est assorti de 4 vœux dont la Municipalité prend acte.

Le groupe des Vert'libéraux a fait parvenir au Conseil communal et à la Municipalité deux amendements au PDCom, assortis d'un long argumentaire qui vous ont été soumis. Il est signé, entre autres, du président des Vert'libéraux, dont il convient de relever qu'il fait partie de la CUC qui a, elle l'a déjà dit, accepté à l'unanimité les conclusions du préavis et de la Commission de gestion, dont une des observations était la même que le 1<sup>er</sup> amendement.

Avant de répondre aux amendements et de développer les arguments de la Municipalité, elle aimerait dire qu'elle trouve particulièrement déplacé la façon dont le texte est rédigé dans son introduction, elle cite :

*« Il faut constater que sur les points fondamentaux principaux de ce PDCom, la commission s'est heurtée à un mur de la part de la Municipalité qui nous a répondu : on ne veut pas, on ne peut pas ».*

Elle aimerait dire à l'attention du Conseil que ce n'est pas parce que la réponse de la Municipalité ne convient pas qu'il faut dire que l'on s'est heurté à un mur.

Il existe des législations supérieures, cantonales et fédérales, auxquelles nous devons nous plier n'en déplaise à certains. Notre hymne vaudois vante même notre « amour des lois ». Il est interdit de rouler à plus de 50 km/h dans une ville ou un village, c'est la loi et c'est comme ça. Il n'est pas possible de tout remettre en question parce que ça ne nous convient pas.

Elle en vient maintenant aux amendements. Le premier amendement déposé par le groupe des Vert'libéraux rejoint donc un des vœux de la CUC et une observation de la Cogest, à savoir maîtriser la vitesse de développement et de construction dans notre Commune et prioriser les projets. La notion de la maîtrise de la croissance doit être appréhendée en tenant compte des objectifs de la LAT et des dispositions prévues dans le plan directeur cantonal. En effet, les zones à bâtir doivent être dimensionnées pour répondre aux besoins à 15 ans. Dès lors, les plans d'affectation doivent prévoir des mesures qui permettent de s'assurer que les droits à bâtir seront bel et bien utilisés dans cette période, c'est ce qu'on appelle la garantie de la disponibilité des terrains. A défaut, les communes doivent prévoir des sanctions qui peuvent prendre la forme de taxe ou de retour à l'affectation initiale. La loi ne prévoit pas de mesures pour différer l'élaboration d'un plan d'affectation, puisque l'objectif de la LAT est, au contraire, de faire correspondre l'utilisation du sol avec son affectation dans un délai d'au maximum 15 ans, ceci afin d'éviter notamment la thésaurisation. Les communes doivent donc dimensionner leurs zones à bâtir conformément à leurs besoins pour les 15 prochaines années. Pour Épalinges, il faut tenir compte des approches différentes entre les secteurs situés à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre compact. Les besoins « hors périmètre compact » sont



calculés sur la base de la mesure A11 du Plan directeur cantonal, à savoir une augmentation annuelle de 0.75 %/an par rapport à la population du 31.12.2015 ce qui correspond pour ce secteur à 352 habitants à l'horizon 2036.

Pour le périmètre de centre, la gestion de l'augmentation de la population découle du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Celui-ci prévoit une augmentation de la population en centre de 75'810 personnes pour la période 2015-2030, puis une augmentation annuelle maximale de 4'260 personnes par année à partir de 2031 (voir mesure A11 du PDCom). L'augmentation de la population n'est donc pas définie par commune pour les secteurs en périmètre compact.

Pour Épalinges, la carte de synthèse de l'urbanisation du PDCom fait figurer les affectations et densités prévues selon les secteurs pour les 15 prochaines années. La question de la priorisation est omniprésente sur cette carte, puisqu'elle fait figurer les secteurs qui feront l'objet d'un dézonage, ainsi que les secteurs amenés à se densifier en périmètre compact en ceux dont la densité fera l'objet d'un statu quo. Ces densifications, cumulées avec les prévisions de croissance démographiques prévues par les différents plans d'affectations en cours et à venir, prévoient que la population d'Epalinges ne dépassera pas la barre des 12'000 habitants à l'horizon 2036.

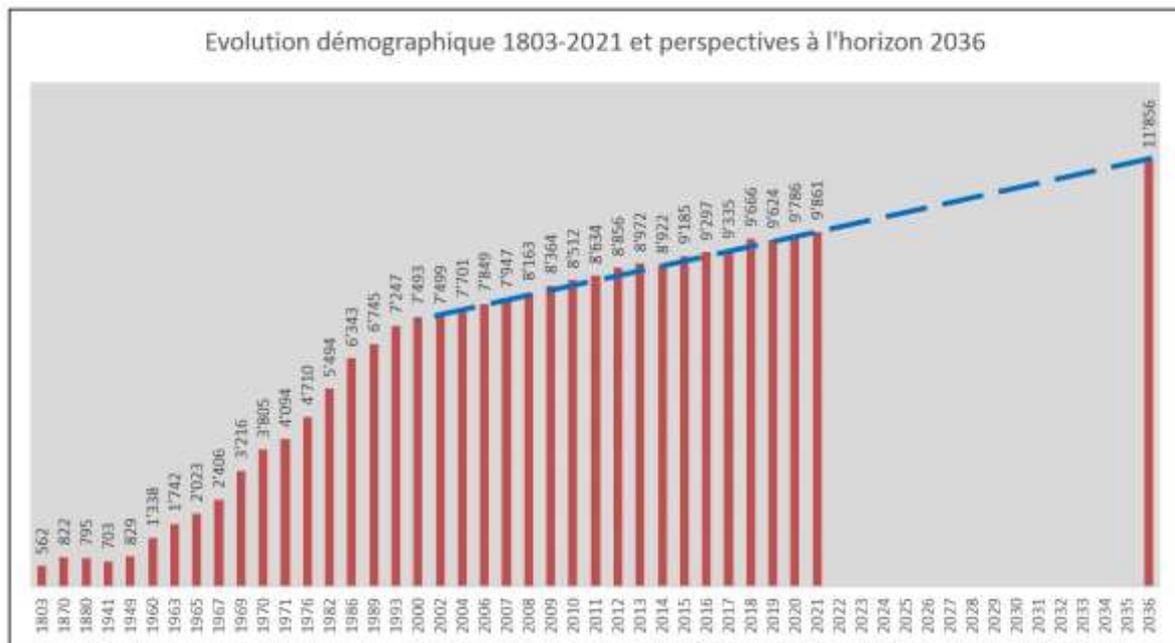
Elle souhaite projeter un tableau qui reflète l'estimation de la croissance de la population jusqu'en 2036.

Estimation croissance de la population		Période estimée pour l'arrivée des nouveaux habitants			
		2022-2025	2025-2028	2028-2031	2031-2036
Population résidente au 31.12.2021	9813				
PQ "Les Dailles"	0				
PPA "La Girarde"	88	x			
Projet "Sykes" - Polny-Village	64	x			
PQ "La Possession/Bois-de-Ban"	245		x		
PQ "Les Planches/Montblesson"	298		x		
PA "Le Cloalet"	400		x	x	
PA "Les Biolles"	80		x	x	
PA "Tuileries 1"	170		x	x	
PA "La Source"	100		x	x	x
Densification zones villas Petit-Vennes	80		x	x	x
Densification Rte de la Croix-Blanche	128		x	x	x
Densifications: utilisation des réserves + "Metamorphouse": assouplissement du	100		x	x	x
PA "Florimont"	200			x	x
PA "Croix-Blanche"	90			x	x
<b>Total estimé</b>	<b>11856</b>				
Marge de manœuvre (vs 12'000)	144				

Sur ce tableau, on peut voir que le développement de différents quartiers et la densification progressive de certaines zones de notre Commune devraient s'échelonner entre 2022 et 2036 pour atteindre à ce moment-là environ 12'000 habitants. Pour rappel, votre conseil a voté les budgets nécessaires à la réalisation d'unités d'accueil pré et parascolaire, de transformation du collège de Bois-Murat et de création d'une déchetterie, projets qui ont tous été dimensionnés pour une population de 12'000 habitants à l'horizon 2036.



Une deuxième projection montre l'évolution démographique entre 1803 et 2021 ainsi que la projection pour 2036.



Si la densification se fait de façon progressive et régulière, elle serait ainsi linéaire jusqu'en 2036 si l'on se base sur l'estimation de 11'856 habitants découlant de la précédente image.

Malgré le souhait exprimé par l'amendement, il est toutefois impossible de prioriser tel ou tel projet. Cette question a déjà été longuement discutée avec la CUC. En effet, la Municipalité accompagne des projets de développements de quartiers lorsqu'ils répondent à sa conception du développement de la Commune, comme par exemple le Closolet. Toutefois les oppositions de voisins, les allers-retours du dossier au canton, les recours au tribunal cantonal, puis éventuellement au tribunal fédéral, font que, entre la date prévue du développement du quartier et sa réelle réalisation, il a pu s'écouler de très nombreuses années. La réalisation de ces plans d'affectation répond à des logiques propres à chaque cas. Il n'est dès lors pas possible de lier l'avenir d'un plan d'affectation en fonction de l'avancée d'un autre, car cela mettrait en péril l'application de la garantie de la disponibilité des terrains, comme expliqué précédemment.

Enfin, il faut se rappeler qu'à l'échéance de la validité du PDCOM et du PACOM, une réévaluation des besoins sera effectuée pour déterminer les mesures à prendre en fonction du contexte à ce moment-là (continuer à densifier ou non, si oui, où ? etc...).

Comme présenté sur le tableau, la Municipalité s'engage à gérer au mieux le développement des nouveaux plans d'affectation et la densification progressive de certaines zones de notre Commune.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité vous demande de refuser cet amendement qui ne peut être inscrit dans le PDCOM puisqu'il n'est pas réaliste.



Concernant le 2<sup>ème</sup> amendement, il est un peu « touffu » puisqu'il contient 3 demandes :  
Que la Municipalité développe une approche plus nuancée permettant de garder des zones vertes à l'intérieur du périmètre compact.  
Qu'il y ait plus de flexibilité hors périmètre compact.  
Que la Municipalité anticipe une mise à jour du périmètre compact et définisse sa stratégie en fonction.

Pour répondre à la première demande de garder des zones vertes dans le périmètre compact, il est prévu d'intégrer dans le futur RPACom des dispositions qui permettent de maîtriser l'imperméabilisation des sols, par exemple par l'intermédiaire d'un indice de zones de verdure ou d'indices de surface en pleine terre. La définition d'un quota de surface minimum en rapport avec ces indices permettra de répondre à l'objectif recherché par l'amendement, à savoir de garder des zones vertes à l'intérieur du périmètre compact.

Quant au souhait d'une certaine flexibilité hors périmètre compact, le surdimensionnement de la zone à bâtir ne permet malheureusement aucune flexibilité en termes de densité hors périmètre compact. Puisque nous avons une zone à bâtir surdimensionnée hors périmètre compact, le canton n'admet pas d'augmenter la densité dans ces zones. Il est cependant possible d'assouplir les règles de construction afin de faciliter l'exploitation des surfaces existantes et les potentiels.

La 3<sup>ème</sup> demande faite est de tenir compte d'une future mise à jour du périmètre compact.

En fait, la Municipalité ne prévoit pas de modifier le périmètre compact dans le cadre du PALM 2026 car elle estime que son tracé actuel répond aux besoins des 15 prochaines années en termes de densification. La Municipalité ne souhaite pas augmenter le périmètre compact car cela engendrerait des problématiques par rapport à l'augmentation de la population qui dépasserait les prévisions sur lesquelles s'est basée la Municipalité pour dimensionner les infrastructures communales dont j'ai parlé précédemment (déchetterie, écoles, etc.).

De plus, une densification dans la majorité des secteurs situés aujourd'hui hors périmètre compact se heurterait à des problématiques d'accès en raison de nombreux chemins privés inadaptés. La Municipalité ne souhaite pas non plus réduire le périmètre compact car, étant donné la situation d'Épalinges bien desservie par les transports publics, aux portes de Lausanne, il paraît peu pertinent de vouloir en réduire le tracé.

Par ces réponses, nous démontrons que les différentes problématiques qui inquiètent le parti des Vert'libéraux ont bien été prises en compte par la Municipalité et nous vous demandons donc de refuser ce 2<sup>ème</sup> amendement.

Le 3<sup>ème</sup> amendement ne demande rien d'autre que de repousser la décision de valider le PDCom tel qu'il vous est présenté et tel que, elle le rappelle, accepté à l'unanimité par la CUCC, mais d'y introduire des modifications demandées par les 2 premiers amendements, que la Municipalité vous demande de refuser.

Concernant les amendements déposés par Mme Dürst, il s'agit de modifications de moindre importance par rapport au projet et ils peuvent donc être acceptés sans problème. Ils ne nécessitent pas une modification du PDCom qui devrait être réévaluée par le Canton.

**M. Alain Monod, Syndic** revient sur l'intervention de M. Pidoux sur les passages piétons. Son postulat n'a pas été oublié, l'entreprise qui a été approchée pour faire ce genre d'audit sur les passages piétons à proximité des écoles a un problème de calendrier et surtout à des prix qu'il qualifie d'exagéré. Tout franc dépensé conduisant à la sécurité des enfants est un franc bien placé, il n'empêche que la clé c'est que le passage piéton au débouché Fontannins/Bois-



de-Ban/Ruisseau-Martin, respectivement plus haut au Chaugand/Ruisseau-Martin soit examiné en même temps que les travaux qui sont en cours. On peut encore probablement corriger certaines choses. On doit également prendre en considération, s'agissant de ces aménagements des passages piétons, les futures zones 20, de rencontres, les éventuelles zones 30 sur lesquelles il y a un projet dans ce quartier. Il rappelle que dans les zones 20 il n'y a en principe pas de passages piétons, le piéton traverse où il veut et est prioritaire. Dans une zone 30, le piéton traverse où il veut mais n'est pas prioritaire. Pour conclure, il rassure que son intervention n'est pas passée aux oubliettes.

**M. Julian Pidoux**, remercie Mme Crottaz pour les chiffres détaillés sur la croissance de la population, cela faisait quelques temps que nous souhaitions les avoir. Il a une question technique, la réponse peut venir ultérieurement : quelle influence va avoir le renouvellement des familles dans certains logements ? Là où aujourd'hui il y a des couples d'un certain âge, qui ne sont que deux dans des grands logements, ils seront ensuite peut-être remplacés par des familles. Comment cela va-t-il influencer l'augmentation de la population ? Sachant que nous avons regardé jusque-là les grands projets.

**M. Pierre Jolliet, Municipal.** Le renouvellement a une influence faible sur le nombre d'habitants. L'arrivée de nouvelles familles est compensée par le vieillissement de la population en général. La proportion du nombre d'enfants scolarisés par rapport à la population se situe depuis de nombreuses années entre 10 et 12 %.

Le taux du nombre d'enfants par rapport à la population varie très peu et ces pourcentages correspondent à la moyenne Suisse. C'est donc assez rassurant d'être dans la norme lorsque l'on fait des statistiques.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote des amendements de Mme Dürst concernant le PDCom lui-même.

Page 19 : paragraphe ENJEUX - MOBILITE DOUCE

Remplacer le point 5 « Sécuriser les abords des écoles » par : « Améliorer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école. »

**Au vote, avec 49 oui, 7 non et 9 abstentions, le 1<sup>er</sup> amendement est accepté.**

Page 69 :

Corriger la numérotation. Il s'agit de MOB 3.h et non MOB 3.g

**Au vote, avec 55 oui, 1 non et 8 abstentions, le 2<sup>ème</sup> amendement est accepté.**

Page 69 :

Remplacer la mesure :

« Réaliser une étude spécifique, afin d'identifier les problématiques liées à la sécurité des écoliers dans leurs déplacements et particulièrement aux abords des écoles. »

**par**

« Réaliser une étude spécifique, afin d'identifier les problématiques liées à la sécurité des écoliers dans leurs déplacements et particulièrement aux abords des écoles et élaborer un plan d'actions. »



**Au vote, avec 41 oui, 6 non et 13 abstentions, le 3<sup>ème</sup> amendement est accepté.**

La parole n'étant plus demandée, le Président au vote des amendements des Vert'libéraux relatifs aux conclusions du préavis.

Amendement 1 :

- de demander à la Municipalité de définir et de compléter le plan directeur communal avec des objectifs stratégiques de croissance (minimaux et maximaux) à l'horizon de 15 ans et de proposer une stratégie de priorisation de la réalisation des plans de quartier permettant, si nécessaire, de maîtriser la croissance. Par exemple, prioriser le développement dans les secteurs déjà construits, et retarder ceux qui sont encore dans une zone non construite. Elle intégrera ces éléments comme un complément au plan directeur communal qui nous sera soumis ultérieurement.

**Au vote, avec 13 oui, 50 non et 2 abstentions, le 1<sup>er</sup> amendement est refusé.**

Amendement 2 :

- de demander à la Municipalité de développer une approche plus nuancée permettant d'une part de garder des zones vertes à l'intérieur du périmètre compact et d'autre part de retrouver un peu de flexibilité hors périmètre compact. Pour ce faire, elle devra prendre en compte les particularités du territoire et notamment de la desserte en transport public, avec le souci de limiter les pénalités imposées aux propriétaires qui ne seraient pas justifiées par un intérêt public évident. Elle devra également anticiper une future mise à jour de la limite du périmètre compact et définir sa stratégie en la matière. Elle intégrera ces éléments comme un complément au plan directeur communal qui nous sera soumis ultérieurement.

**Au vote, avec 14 oui, 49 non et 1 abstention, le 2<sup>ème</sup> amendement est refusé.**

Le 3<sup>ème</sup> amendement est annulé par conséquent.

Le Président passe ensuite au vote de l'adoption du préavis 10/2022 avec les amendements de Mme Dürst qui ont été approuvés.

***Au vote, avec 53 oui, 10 non et 2 abstentions, le préavis 10/2022 amendé est approuvé à une large majorité.***

## **19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**Mme Noémie Neumann Donegani.** Épalinges est une commune qui encourage l'installation de panneaux photovoltaïques. Il faut reconnaître que, malgré une subvention, les frais pour ceux-ci restent élevés et le retour sur investissement n'est à ce jour pas très intéressant. Notre commune pourrait faire mieux, mais pour cela les SIL (ou autre fournisseur d'énergie) devrait changer de politique de prix et copier par exemple celle des BKW.

Les SIL profitent du surplus de production du particulier ou même de l'ensemble de sa production à maigre prix sans participer aux frais d'installation et d'entretien en profitant de leur monopole pour fixer les prix de rachat.

Elle souhaite que nous activions la commission interrégionale pour réunir les autres communes afin de faire pression sur les SIL (ou autre revendeur d'énergie) dans le but de revoir leur



politique d'achat et de revente d'énergie électrique. L'idée serait de reprendre la vision moderne des BKW comme exemple.

Pour l'achat et la vente d'énergie électrique, les BKW pratiquent le prix du marché (donc variable). Concrètement, en 2022, les SIL ont racheté le kWh à 10.2 ct respectivement 7.7 ct/kWh (selon puissance installée < à 30kW respectivement < 500kW) tant dis que les BKW ont racheté le même kWh à 26.45 ct durant le 1<sup>er</sup> trimestre et 21.52 ct durant le 2<sup>ème</sup> trimestre. La vision des BKW est qu'en cas de besoin d'énergie, ils devraient s'adresser au marché international et payer son prix fort. Ils ont décidé de racheter l'énergie photovoltaïque du particulier à ce même prix. Ceci a comme conséquence, qu'une installation de panneaux photovoltaïques devient intéressante et encourage vraiment le particulier à se lancer dans cet investissement.

Est-ce qu'Épalinges et les autres communes ne devraient pas avoir cette même vision encourageante ?

D'autre part, le prix de l'électricité va augmenter de 26% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 à Lausanne, toutes taxes comprises. Pour un logement moyen consommant 2500 kWh/an, cette hausse correspond à 185,20 francs sur l'année.

La Municipalité de Lausanne est parvenue, pour 2023, à contenir à 26% (toutes taxes comprises) la hausse sur les tarifs à Lausanne, et à 35% (hors taxes) pour toute sa zone de desserte, donc Épalinges.

Les questions qui s'imposent :

1. Comment les SILs justifient-ils leur augmentation, sachant qu'elle produit une grande partie de son électricité elle-même (Lavey et TRIDEL) et qu'en général les compagnies prévoyantes disposent de contrats à long terme. Seuls des besoins d'achat à court terme pourraient donc justifier une hausse. Plus de transparence est demandée afin de pouvoir vérifier les différents contrats.

2. Comment les SILs justifient-ils la différence de hausse entre la périphérie et la ville de Lausanne ?

Elle émet le vœu que la Municipalité prenne acte de ces informations et qu'elle coordonne le traitement de ces interrogations en collaboration avec la commission interrégionale.

**M. Maurice Mischler, Municipal,** répond que les SILs vous ont déjà répondu car ils ont annoncé la semaine passée qu'ils allaient racheter le prix du kWh à environ 18ct pour autant qu'il y ait des certificats de provenance.

**Mme Noémie Neumann Donegani.** Vu que le prix de l'électricité augmente, n'est-il pas possible de faire mieux ?

**Monsieur Laurent Balsiger.** Interpellation « Les Palinzard.e.s pourront-elles/ils être connectés au reste du monde par la fibre optique ou seront-elle/ils laisser sur les bords de la route numériques ? »

De nombreux travaux de maintien des infrastructures ont lieu sur le territoire communal, notamment actuellement dans mon quartier du Pré d'Yverdon. Comme ce sont les SILs qui en sont à l'origine pour renouveler leur conduite d'eau potable, il les a contactés pour savoir à quelle date il pourrait bénéficier d'une connexion fibre optique, partant de l'évidence que les SILs profiteraient de cette fouille pour installer celle-ci. Qu'elle ne fût pas sa surprise d'apprendre qu'il n'en n'est rien. Il lui a été répondu que les SILs n'investissaient plus dans les réseaux multimédias dans les communes en dehors de Lausanne. Position qui lui a été



confirmée par le Municipal et directeur des SILs, M. Xavier Company, qui lui a également dit que notre Municipalité en avait été informée.

Alors que la plupart d'entre nous expérimente la nécessité de connexions internet fiables et puissantes, pour le télétravail notamment, comment est-il possible qu'une commune, presque ville, comme Épalinges, reste au bord des autoroutes de la communication ? C'est tout simplement inimaginable et il a donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle été informée par la Municipalité de Lausanne ou les SILs que ces derniers ne tiraient plus la fibre optique sur notre commune ?
2. Est-ce que notre Municipalité a accepté sans autre cette position surprenante, vu que les SILs ont profité pendant des années d'une exclusivité sur plusieurs réseaux sur notre commune (eau, électricité, télé-réseau), ont réalisé de juteux profits (dénoncé par M. Prix pour l'eau notamment), et n'investissent plus quand cela les arrange pour privilégier les lausannois ?
3. Quelle attitude la Municipalité va-t-elle avoir envers les SILs, notamment en lien avec les nombreuses concessions et projets que nous avons avec eux, pour préserver les intérêts des palinzard.e.s ?
4. Mais surtout, quelles actions la Municipalité a-t-elle déjà pris pour que la population et les entreprises palinzardes puissent être reliées au reste du monde par le biais d'un réseau fiable, économe en énergie et puissant comme la fibre optique ? Ou si rien n'a été entrepris à ce stade, qu'envisage-t-elle de faire ?

Cinq personnes soutiennent cette interpellation.

Le Président lui demande s'il souhaite une réponse par écrit, c'est le cas.

**Monsieur Laurent Balsiger.** Interpellation « Les pénuries énergétiques, une menace sérieuse pour cet hiver déjà, notre commune est-elle prête ? »

Comme nous le lisons abondamment dans la presse depuis quelques semaines, au vu notamment du fait que plus de la moitié des centrales françaises sont actuellement à l'arrêt et que les dates de leurs remises en service sont incertaines, de la sécheresse qui fait que de nombreux barrages sont moins remplis que d'habitude et bien sûr de la menace que la Russie ferme les vannes du gaz, nous pourrions devoir gérer des pénuries de gaz et d'électricité. Si les deux premières étapes du plan OSTRAL de gestion de pénurie d'électricité, à savoir les invitations à réduire la consommation et les interdictions de certains usages, ne devaient pas suffire, nous entrerions alors dans les phases de contingentement pour les grands clients consommant plus de 100'000 kWh, et finalement de délestage tournant (c'est-à-dire de coupures) d'une durée de 4h pour l'ensemble du réseau.

Le contingentement obligera notre Commune à réduire drastiquement la consommation de ses grands consommateurs (écoles, etc.), jusqu'à 30%. Le délestage nous priverait de communications (les réseaux fixes et mobiles s'arrêteront sans doute après au plus 1h de coupure), de transports publics, et de nombreux autres services (banques, magasins, etc.).

Il a donc l'honneur de poser les questions suivantes à notre Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle déjà pris des mesures d'économies d'énergie (réduction de l'éclairage public, de la température de chauffage, de l'eau chaude, etc.) ?
2. Des analyses ont-elles été faites sur les sites consommant plus de 100'000 kWh pour se préparer à gérer d'éventuels contingentements ? Quelles mesures ont-elles déjà été prises ? Lesquelles pensez-vous encore prendre pour être prêts à faire face à une telle situation ?
3. Comme mentionné en introduction, en cas de délestage, de nombreux services, comme les télécommunications, ne fonctionneront plus. La Municipalité a-t-elle mis en place une



organisation de crise ? Qu'est-il prévu par exemple pour permettre à la population d'avoir accès aux services d'urgences alors qu'il n'y a plus de réseaux de télécommunications (par exemple téléphone d'urgence par quartier comme prévu dans certaines communes fribourgeoises) ? Qu'en est-il des autres services comme l'eau potable, etc. ? Des collaborations intercommunales sont-elles prévues ?

Cinq personnes soutiennent cette interpellation.

Le Président lui demande s'il souhaite une réponse par écrit, c'est le cas.

**Mme Paulette De Vrieze Stan.** Le 15 décembre 2020, elle a déposé une motion au nom du PLR, qui demande une étude visant à favoriser la mobilité des séniors palinzards, renonçant à leur permis de conduire, par une subvention sur l'abonnement aux transports publics. Ceci concernait l'abonnement principalement des deux zones.

Elle demande à la Municipalité s'il y a entretemps une étude faite qui va dans ce sens ?

Cinq personnes soutiennent cette interpellation.

**M. Maurice Mischler, Municipal,** répond que la Municipalité est en train de travailler à la réponse à cette motion de manière complète. Elle a d'ailleurs été évoquée au sein de la commission de la mobilité la semaine passée.

**Mme Paulette De Vrieze Stan** est satisfaite de la réponse.

**M. Erich Dürst** revient sur la deuxième interpellation de M. Balsiger qui, au vu de l'actualité, doit être traitée de toute urgence.

## 20. DIVERS

**Mme Morgan Bride.** Il y a quelques jours, elle a été amenée à effectuer un remplacement pour s'occuper de l'oie de la Commune. Pour rappel, l'oie a perdu son jars au début de cet été, cela fait donc plusieurs semaines qu'elle est seule. C'est compliqué de trouver un compagnon à une vieille oie mais il serait bien d'y mettre un peu plus d'énergie. En effet, l'oie déprime un peu et n'est pas très en forme. Une oie n'est pas faite pour être seule. Elle a appris que M. et Mme Mury, qui s'occupent de l'oie, ont tenté d'ajouter des fleurs et d'autres accessoires pour rendre le parc un peu plus joli et pour stimuler l'oie qui a besoin d'activités diverses et de nouveautés comme tout être vivant. Cependant, on leur a demandé de tout enlever. Elle souhaiterait que le bien-être de l'oie soit pris en compte et réfléchi au sein de la Commune afin que notre emblème soit aussi heureux que le reste de nos citoyens.

**M. Alain Monod, Syndic,** remercie Mme Bride d'avoir pris en charge cette suppléance. En fait, il avait imaginé au départ faire appel à un retraité, on est là à une autre extrémité mais elle arrange bien. Reprendre les soins de l'oie n'est pas simple, il a cru comprendre qu'il y avait une bonne complicité entre les deux, c'est important. Cette oie est stationnée devant l'EMS. Pour le confort de l'emblème de la Commune, la Municipalité fait en sorte que cette oie ne reste plus trop longtemps toute seule et remercie Mme Bride de reprendre ses soins.



**M. Guillaume Morand.** Dans la ferme de Florimont, les  $\frac{3}{4}$  des oies sont à lui car au fur et à mesure que les oies décédaient, il en amenait des nouvelles. Il y en a onze qui sont dans la ferme de Florimont et qui sont en pleine forme. Il n'y aurait donc aucun problème pour lui de donner une oie ou un jars.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 08 novembre 2022 à 19h30 à la salle des spectacles et souhaite à tous un très bon retour à la maison.

La séance est levée à 22h35.

Epalinges, le 27 octobre 2022.

Le Président :  
  
Stéphane Bruneau



La Secrétaire :  
  
Fabienne Gheza

## Période août 2020-juillet 2021

### **Rapport Commission permanente Association d'Accueil de l'Enfance d'Epalinges (AAEE)**

Comme vous le savez, les années 2020 et 2021 ont été compliquées avec l'arrivée du Covid... Il a donc fallu mettre en place quelques réorganisations au sein des structures de l'AAEE et surtout un plan de protection tant pour le personnel que pour les enfants. Il faut relever le travail extraordinaire fourni par tout le personnel de l'Association durant cette période.

L'assemblée générale 2021 s'est par exemple tenue par correspondance.

Il a aussi été décidé en 2021 de verser une indemnité à toutes les Accueillantes familiales (AMF) pour le nettoyage des jouets, objets, etc (1 heure par jour après le départ des enfants accueillis). Cette indemnité représente environ CHF 80.- par mois pour un plein temps. Cette indemnité a été versée à toutes les AMF dès le mois de mars 2021 pour toute la période COVID.

L'Association n'a pas reçu de RHT. Elle ne rentre pas dans les conditions d'octroi car elle est au bénéfice d'une garantie de déficit de la Commune. Par contre, elle a eu droit à des indemnités de CHF 688'717.- de la Confédération. Elle entrait dans les critères d'octroi de l'aide de l'ordonnance fédérale étant donné que, d'une part, le réseau d'Epalinges a délégué la gestion du réseau à une association privée et, d'autre part, car elle est représentée par trois personnes privées contre deux publics dans le comité donc majoritairement privée.

Elle a aussi perçu CHF 26'201.50 d'aides COVID/Forfait accueil d'urgence.

A la rentrée scolaire 2020, 407 écoliers fréquentaient l'Association, qui est un très bon pourcentage par rapport au nombre d'élèves. Quelques enfants désenclassés et/ou déplacés ont engendré une adaptation de l'organisation, notamment au niveau des trajets en bus.

L'accueil des 7-8P (10-12 ans) a été mis en place pour la rentrée d'août 2021. Un courrier à l'intention des parents a été envoyé pour leur expliquer ce qui est fait, au niveau communal, avec l'animation qui est sous la responsabilité des parents et ce qui est proposé à l'avenir sous la responsabilité de l'AAEE mais cette prestation est payante. Pour ceux qui souhaitent s'inscrire, un contrat devra être signé.

La FAJE a demandé en 2020 que les tarifs du secteur préscolaire soient unifiés car il y avait un tarif pour la nurserie et un pour la garderie. Afin que l'Association obtienne le renouvellement de la reconnaissance du réseau, la FAJE a demandé la modification des tarifs pour fin 2021. Ils ont été appliqués à la rentrée d'août 2021. La meilleure solution retenue a été d'appliquer le

tarif de la garderie pour tous avec une majoration de 4,5% afin de compenser le chiffre d'affaires manquant. C'était la possibilité la plus équitable afin de répartir les coûts sur tout le monde. Il y aurait de toute manière eu une augmentation de 3% même sans cette demande de modification.

Concernant la facturation, décision est prise de maintenir en 2021 le rabais fratrie de 15% accordé aux familles dès le second enfant accueilli au sein de l'Association.

Les comptes 2020 ont été positifs de CHF 3'525.35 notamment grâce aux aides COVID. Le total des produits est de CHF 8'828'667.48. Le total des charges se monte à CHF 8'825'142.13. Ils ont été contrôlés par l'Organe de révision Milleis Audit Sàrl le 31 mars 2021.

Le nouveau système informatique de SAI (logiciel qui prend en charge la facturation, la planification, la gestion du temps, les salaires et la comptabilité générale) fonctionne très bien pour le préscolaire mais n'est pas encore concluant pour les AMF. Quelques ajustements sont nécessaires.

La Commission de gestion a rencontré Mme Ramo, Directrice générale pédagogique, M. Delamadeleine, Président, et M. Jolliet, Municipal le 23 mars 2021.

A ce jour, il y a environ 150 collaborateurs au sein de l'AAEE.

### **Nouveaux enjeux pour l'AAEE et la Commune**

- L'ouverture d'une structure UAPE au Village.
- Travaux du Collège de Bois-Murat avec déménagement des locaux de la Trottinette 1 et 2.
- Travaux des locaux de l'entreprise Faucherre pour accueillir les enfants de la Courte-Echelle dès la rentrée d'août 2021
- Ouverture des structures préscolaires durant toutes les vacances scolaires à l'exception de la période de Noël/Nouvel-An.
- Maintien d'une bonne coordination école-AAEE notamment pour le transport des enfants en bus entre les différents collèges.



## **Rapport de la Commission d'intégration suisse-étrangers (CISEE) sur ses activités**

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre connaissance des principales activités réalisées en 2021 par la Commission d'intégration suisse-étrangers, la CISEE.

Pour rappel, cette commission a été créée à la suite de la Motion déposée par Messieurs Marc-Alain Berberat et Mazyar Yosefi le 9 décembre 2014; il s'agit d'une commission municipale.

Elle se compose actuellement de M. Alain Monod, Président de la CISEE, des conseillères et conseillers communaux suivants: Marisa Dürst, Gabrielle Garofild, Sandrine Largey-Botti, Mazyar Yosefi, Yves Giroud, Christian Guex, Georges Auberson, Amine Larhoussi.

Elle est également composée de membres de différentes communautés étrangères, Mesdames Gallo (Présidente de ACTE), Kate Puricelli, Carina Guerra, Pollyanna Patriota et de Messieurs Josep Tarros, Mario Gomes, Mirka Aeschbacher et Mustafa Taskale (ce dernier a quitté la commune au cours de l'été 2022).

A l'image des commissions d'intégration en vigueur dans le Canton de Vaud, la CISEE s'est fixée plusieurs objectifs qui sont les suivants:

- développer le vivre-ensemble par la connaissance de l'autre et de son mode de vie
- permettre d'acquérir des bases linguistiques en développant l'organisation de cours de français
- instaurer un système de parrainage destiné aux nouveaux arrivants

Cette commission s'est réunie trois fois en 2021 et notre action s'est orientée sur deux axes distincts tout au long de l'année:

- l'organisation d'une fête multiculturelle
- la tenue de cours de français

### **Fête multiculturelle**

La CISEE a pris part, aux côtés de l'Association ACTE, à l'organisation de cette fête qui devait avoir lieu initialement en mai mais qui a été repoussée au 4 septembre 2021.

Les activités suivantes ont été proposées:

- Animation d'un stand tenu par la CISEE sur le chemin des Croisettes: distribution de documents que la Municipalité donne aux nouveaux habitants étrangers
- Animation d'un atelier JEUX DU MONDE
- Activité ludique en lien avec les prochains cours de français proposés par la CISEE

Le bilan est très positif; une prochaine édition sera fixée courant 2023.

### **Cours de français**

Une sous-commission, composée de Mmes Aeschbacher, Largey-Botti, Rivier et de Messieurs Giroud et Monod s'est chargée de mettre sur pied des cours de français langue étrangère pour adultes débutants à revenu modeste et de recruter une enseignante. Le recrutement s'est fait via un tout-ménage, un article dans le Palinzard, une communication à l'école et via les infrastructures communales.

Les cours ont démarré en septembre 2021 à raison de deux fois 1h30 par semaine, les mardis soirs et les jeudis après-midis pendant les périodes scolaires.

Je finirai mon rapport en parlant des présentations fort intéressantes que nous avons eues lors de notre séance du mois d'octobre de la part des acteurs associatifs présents sur la commune d'Epalinges.

Le but de ces présentations était de nous faire part de leurs offres existantes et de permettre à la Commission de définir les projets d'intégration qu'elles souhaitent mettre sur pied en complément. Elles ont permis de mettre en évidence les synergies et les publics cibles à privilégier.

Nous avons eu la chance de pouvoir entendre:

- Le GAMEP, groupe d'accueil des migrants d'Epalinges
- L'EVAM, établissement vaudois des migrants
- Smoothie Intégration – Association deMain de mes propres mains
- Hôtel de l'Union, démarche société cooperative
- CAP, centre d'animation palinzard

Comme vous pouvez le constater, les projets sont nombreux et les membres de cette commission très engagés.

Je vous remercie pour l'attention portée à la lecture de ce rapport.

Sandrine Largey-Botti, fait à Epalinges, le 10 septembre 2022